



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 février 2021

Objet de la délibération

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE DU PORT

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Stéphane LOHÉZIC à Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO , Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2021.02.018

BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE DU PORT

Rapporteur : Roselyne MALARDÉ

Considérant que le Budget 2021 doit être soumis à l'assemblée, ce dernier a été élaboré dans les conditions suivantes :

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA de cette activité, le budget est présenté hors taxes. Les montants de la TVA facturée aux différents utilisateurs transitent dans les caisses de la ville avant d'être reversés aux services fiscaux déduction faite de la TVA payée par la Ville.

Le Compte Administratif 2020 ayant été préalablement soumis à l'assemblée, le résultat de l'exercice 2020 est intégré dans le Budget Primitif 2021.

Le Budget Primitif du Budget Annexe du Port s'équilibre globalement comme suit :

	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Rappel BP 2020	Propositions 2021	Rappel BP 2020	Propositions 2021
FONCTIONNEMENT	55 703,52	53 857,66	55 703,52	53 857,66
INVESTISSEMENT	8 023,67	4 393,00	8 023,67	4 393,00
TOTAL	63 727,19	58 250,66	63 727,19	58 250,66

La section d'investissement prévoit en recettes les amortissements pour 1 357 €, l'affectation du résultat 2020 et un virement du fonctionnement pour 1 359 € ; ce qui permet de prévoir l'acquisition de matériel pour 1 677 €.

La section de fonctionnement prévoit 45 251 € de charges à caractère général dont 32 000 € de prestations de service (convention avec l'association des pêcheurs plaisanciers). Les autres dépenses concernent essentiellement l'entretien des installations (installation et balisage), le remplacement de matériels et la communication auprès des usagers.

Les autres chapitres de dépenses représentent : charges de personnel (4 600 €), admissions en non-valeur (600 €), charges exceptionnelles et dotations aux amortissements (1 727 €).

Le budget est équilibré par l'excédent cumulé et les redevances facturées aux usagers pour un montant HT de 47 000 €. Ce montant prend en compte le niveau d'activité réalisé en 2020 avec l'application des tarifs tels que votés par le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 1^{er} février 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 8 février 2021,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** le Budget Primitif 2021 du Port tel que présenté

Délibération adoptée par 31 voix Pour et 2 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ